





Saviez-vous que?

- Les vagues surdimensionnées peuvent se déplacer sur plus de 300 mètres
- Lorsqu'elles se brisent sur les berges, les vagues endommagent les terrains, créent de l'érosion et la remise en suspension des sédiments stimule la croissance des algues envahissantes et la détérioration de l'eau
- Les bateaux de type « wakeboard » qui utilisent des amplificateurs de vagues doivent naviguer dans des zones de plus de 5 m de profondeur afin d'éviter la remise en suspension des sédiments

Sur les lacs étroits et peu profonds, la pratique d'activités nautiques à forte vagues tel que le wakesurf est très nocive pour l'environnement.

Ces activités ne sont pas recommandées sur nos lacs. Si vous souhaitez tout de même pratiquer ces activités nous avons illustré sur la carte les endroits qui diminuent sans toutefois les éliminer les dommages environnementaux.

Nouvelles mesures en place afin de réduire les impacts de la navigation sur l'environnement, améliorer la sécurité et favoriser la cohabitation harmonieuse de tous les usagers.

Selon les bonnes pratiques il est recommandé de :

- Respecter les trois (3) zones de wakesurf
- Afin de respecter la quiétude des citoyens et des riverains, nous vous suggérons de pratiquer le wakesurf entre 10h et 19h. Nous vous remercions de votre collaboration
- Naviguer à « petites vagues » à l'extérieur de ces zones (sans amplificateurs de vagues, bateaux non cabrés)
- Naviguer le plus loin possible des rives et en ligne droite, un bateau à la suite de l'autre (pas de croisement qui amplifient les vagues)
- Effectuer les virages à vitesse d'embrayage à chacune des extrémités des zones

Plaintes :

Pour toutes plaintes vous pouvez joindre les patrouilleurs nautiques au 819-324-7858 ou par courriel : plaintesnautisme@stah.ca

SURVEILLE TA VAGUE!